

Communiqué de presse



La FEB refuse une amélioration de la formation sur base de la "loi Peeters" dans la plus grande commission paritaire du pays

Dans la CPAE, la FEB, qui y représente les employeurs des grandes entreprises, refuse de signer une Convention collective de travail sur la base de la loi Peeters. La commission paritaire auxiliaire pour employés est la plus grande commission paritaire du pays, à laquelle ressortissent plus de 400.000 employés (dans divers secteurs comme le commerce de gros, les entreprises IT, la construction, les entreprises de services de toutes sortes).

La Convention collective de Travail formation actuelle expire fin de cette année. Cette CCT ne tenait pas encore compte des nouvelles modalités (trajectoire de croissance vers 5 jours de formation par an) prévues dans la loi Peeters. Il avait été convenu de négocier avant fin 2018 sur la base de cette loi Peeters. Ces négociations n'ont pas abouti à un accord. C'est ce que nous avons dû constater ce jour en réunion de commission paritaire.

Les organisations syndicales constatent un manque d'ambition et de vision dans le chef des employeurs. La transformation que subit l'organisation du travail dans le secteur requiert pourtant des efforts supplémentaires en matière de formation en fonction des nouvelles/autres connaissances et compétences à acquérir pour les employés du secteur et/ou les demandeurs d'emploi. Les syndicats déplorent dès lors que les employeurs de cet important secteur refusent un accord avec davantage de contenu quant à la définition des formations, la programmation de l'augmentation du nombre de jours, l'individualisation du droit à la formation, etc.

La CPAE a toujours été un précurseur dans la formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi. C'est le premier secteur à avoir créé dès 1990 un centre de formation géré paritairement et à s'être attelé à un droit à la formation individuel pour les employés du secteur.

La FEB semble désormais vouloir mettre un terme au progrès qu'a toujours défendu la CPAE. Lors des négociations, la FEB a lié une augmentation très limitée et insuffisante du nombre de jours de formation au démantèlement du droit individuel à la formation déjà appliqué depuis 1990 dans le secteur.

Elle a aussi résolument refusé une nouvelle vision sur le contenu de la formation. L'attitude de la FEB est incompréhensible à une époque où tout le monde parle d'adapter les compétences des travailleurs en fonction des transformations que subit le marché du travail, et alors qu'il est demandé de prendre de nouvelles initiatives dans le cadre du débat sur les fonctions critiques et les métiers en pénurie.

Cela ne promet rien de bon à la veille des négociations à propos d'un nouvel accord interprofessionnel.

Les syndicats se concertent sur d'éventuelles actions.